



13 Rue du Port – 30220 AIGUES-MORTES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRE DE CAMARGUE**

**ARRETE N° 2020-20**

**Désignation des représentants des élus devant siéger  
au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;

Vu la Loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération n°2018-09-128 du conseil communautaire du 24 septembre 2018 relative à la « fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Communauté de communes Terre de Camargue »,

Vu l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue en date du 15 juillet 2020 avec l'élection du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au CHSCT,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté de communes Terre de Camargue :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Représentants de la Communauté de communes	Florent MARTINEZ (Président du CHSCT)	Jean-Paul CUBILIER
	Chantal VILLANUEVA	Pierre MAUMEJEAN
	Jean-Claude CAMPOS	Josiane ROSIER-DUFOND

Fait à Aigues-Mortes, le **21 SEP. 2020**  
Le Président,  
Robert CRAUSTE